



Les exploitations OVINS VIANDE du Massif central en agriculture biologique

Résultats de la campagne 2022

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Marie-Claire PAILLEUX, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Mathilde PERRE, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

Rodolphe PUIG, Chambre d'agriculture du Lot

Fabrice ROCHE, Bio Nouvelle-Aquitaine

Synthèse des données et rédaction :

Marie MIQUEL, Institut de l'élevage



Édition : Juillet 2024



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif central a été constitué. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau d'élevages pour la filière ovin viande en agriculture biologique - campagne 2022, auxquels ont été ajoutés ceux d'élevages suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

2. Echantillon de fermes ovins viande

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de 10 exploitations situées dans la zone Massif central. Ces suivis ont été réalisés par différentes structures dans le cadre de plusieurs projets : les Chambres d'agriculture de l'Aveyron, de la Lozère, de Haute-Loire, de Haute-Vienne et du Puy-de-Dôme, ainsi que Bio Nouvelle Aquitaine. À noter que le réseau BioRéférences pour la filière ovin viande s'est consolidé cette année avec des exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

Les exploitations spécialisées en ovins viande AB suivies dans le cadre de ce projet ont toutes des ateliers herbagers avec peu de parcours par rapport à la SFP et un chargement inférieur à 1,4 UGB/ha SFT. Elles peuvent se répartir en deux familles typologiques : celles en zone herbagère et celles en zones de montagne. Sur ces 10 exploitations, trois se situent en zone Herbagère (Oh) (1 dans le 23, 2 dans le 87) et sept en zone de montagne et pastorale (Om) (1 dans le 12, 2 dans le 43, 2 dans le 46, 1 dans le 48, 1 dans le 63). Les races ovines utilisées, adaptées au contexte pédoclimatique de ces régions, sont herbagères (suffolk, Mouton Charollais et différents croisements) ou rustiques (BMC, Bizet, Caussearde, Lacaune, Limousine). Toutes ces exploitations sont bénéficiaires de l'ICHN.

Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes.

Les exploitations suivies en AB seront positionnées par rapport à celles suivies dans le cadre d'Inosys Réseau d'élevage en conventionnels sur la zone Auvergne-Loire-Rhône et Bourgogne par classe typologique (conjoncture identique) [identifiées dans le document échantillon « exploitations en conventionnel »].



3. Exploitations spécialisées ovins viande AB (tableau 1)

Des structures plus importantes dans les zones herbagères

Les exploitations OV spécialisées AB de zones herbagères (Oh) disposent de surfaces et de cheptels nettement plus importants que leurs homologues en zone de montagne ou pastorale (Om). Mais, il faut nuancer ce constat par les potentiels agronomiques et fourragers inférieurs en zones de montagnes ou pastorales.

En terme de main-d'œuvre, elles ont peu recours à du salariat. Les exploitations Om ont un collectif de main-d'œuvre plus important que les Oh. Quatre exploitations ont recours à de la main-d'œuvre bénévole (0,7 UMO en moyenne dans ces exploitations).

Des niveaux de chargement contrastés

Les systèmes de zone herbagère sont différenciés de ceux de montagne par le chargement apparent : il est en moyenne de 4,9 brebis/ha SFT* dans les systèmes Oh et de 2,5 brebis/ha SFT dans les systèmes Om. En revanche, ramenés à la SFP*, les deux niveaux de chargement sont équivalents. Le pourcentage d'herbe dans la SFP est équivalent dans les deux systèmes.

Les systèmes Oh sont plus autonomes (pas d'achat extérieur), ce sont des systèmes très pâturant, consommant peu de fourrages stockés (150 kg MS par brebis). A contrario, les systèmes Om ont des niveaux de consommation bien supérieurs (276 kg MS /brebis). Deux éleveurs sur 7 ont eu recours en 2022 à des achats extérieurs de fourrages de l'ordre de 69 kg MS / brebis pour équilibrer les rations des brebis par manque de fourrages de qualité récoltés sur leurs exploitations.

Des revenus hétérogènes entre exploitations

L'efficacité économique mesurée par le rapport EBE/PB est relativement hétérogène d'une exploitation à l'autre, au-delà de l'aspect situation géographique. Les niveaux moyens d'EBE/UMO varient fortement entre les systèmes Oh et Om, de plus de 23 k€/UMO, ceci notamment en raison d'écart important au niveau des charges opérationnelles.

A l'inverse, le produit brut/EMP est supérieur dans les élevages Om (327 €/EMP) contre 280 €/EMP dans les systèmes Oh. Ce supplément de produit est lié notamment à un taux de productivité numérique supérieur de près de 0,6 agneau par EMP et à un prix du kg carcasse de plus de 1 €/kgc.

Les niveaux d'aides sur le PB sont légèrement supérieurs chez les Om en raison notamment du plus grand nombre d'ha primés et surtout à cause d'un produit brut total inférieur.

Toutefois, les 3 fermes Oh sont encore bénéficiaires des aides à la conversion AB (CAB) et/ou au maintien AB (MAB) sur la région Nouvelle-Aquitaine, ce qui n'est pas le cas pour les exploitations Om, générant un écart des aides perçues entre les deux groupes de 16 640 € par UMO exploitant en faveur des exploitations Oh.

De plus, les systèmes de montagne ont des niveaux d'annuités / EBE supérieurs ce qui impactent négativement le revenu disponible.



Tableau 1 : Descriptions et résultats des exploitations spécialisés ovins viande AB (campagne 2022)

Structure			2022	
	Zone herbagère n = 3	Zone de montagne ou pastorale n = 7	Vos résultats*	Référence locale*
Nombre d'exploitations	3	7		
Main-d'œuvre totale (UMO)	1.7	2		
<i>Dont MO exploitant (UMO)</i>	1.3	1.6		
<i>Dont MO salariée (UMO)</i>	0.2	0.0		
SAU (ha)	138	98		
SFP (ha)	125	86		
Grandes cultures (ha) [dont autoconsommées]	13 [31%]	12 [14%]		
Surfaces pastorales (ha)	0	80		
Brebis (EMP)	610	414		
UGB o / UGBt (%)	100	99		

Surfaces			2022	
	Zone herbagère	Zone de montagne ou pastorale	Vos résultats	Référence locale
Chargement apparent (brebis/ha SFPO¹)	4.9	4.8		
Chargement brebis / ha SFT (SFP + SP)	4.9	2.5		
Chargement corrigé (UGB/ha SFP)	0.8	0.7		
Fourrage utilisé (kg MS/brebis)	149	276		
<i>Dont fourrage acheté (kg MS/brebis)</i>	0	20		

Economie de l'exploitation			2022	
	Zone herbagère	Zone de montagne ou pastorale	Vos résultats	Référence locale
Produit brut total / UMO exploitant (€)	124 380	83 200		
Aides / PB (%)	45	49		
EBE / UMO (€)	46 023	23 616		
EBE / PB (%)	37	28		
Annuités / EBE (%)	21	34		
Revenu disponible / UMO (€)	37 052	16 695		

* Dans les colonnes « Vos résultats » et « Référence locale », vous pouvez indiquer les résultats de votre exploitation pour la campagne 2022, ainsi que la référence locale de votre zone de production si vous la connaissez. Cela vous permettra de vous positionner par rapport aux moyennes de nos échantillons BioRéférences.

¹ Hors surfaces pastorales



4. Analyse par type d'atelier ovin viande (tableau 2)

Atelier herbager de zone herbagère - type génétique boucher (n=3)

Des conditions climatiques toujours aléatoires

La mise à l'herbe s'est faite dans de bonnes conditions. Les orages de juin ont permis une repousse de l'herbe (variable selon les zones). Toutefois, aucun secteur n'a été épargné par les vagues de chaleurs intenses et précoces. Deux éleveurs ont des agnelages précoces de janvier à mars. Ainsi, ils assurent une finition rapide des agneaux à l'herbe pour une commercialisation avant l'été et évitent donc d'être pénalisés par les sécheresses estivales à répétition. La repousse automnale des prairies a davantage profité au pâturage des brebis qu'à celui des agneaux.

Des écarts de productivité liés à la prolificité

Dans ces trois élevages, les mises bas ont lieu au printemps sans période de contre-saison, pour profiter au maximum de la pousse de l'herbe. L'écart de productivité entre les élevages est lié essentiellement au différentiel de prolificité (de 118 à 168 %). Les taux de mise bas sont satisfaisants et supérieurs à 88 % avec des conduites de reproduction en une mise bas par an. Malgré une non-accélération de la reproduction, la fertilité est supérieure aux sept élevages Om. La mortalité des agneaux est relativement maîtrisée (en moyenne 14 %). Au global, la productivité numérique moyenne est de 109 % (en deçà de celle de leurs homologues en conventionnel : 133 %). A titre d'exemple, un élevage tond avec le sabot deux fois par an ses brebis avant la mise bas et la lutte, il considère que cela influe positivement sur ses résultats de reproduction (taux de productivité numérique : 140 %).

Des niveaux de consommation en concentrés faibles

La consommation moyenne de fourrage stocké utilisé est maîtrisée à un niveau de 149 kg MS/brebis, ce qui est équivalent aux élevages conventionnels. Un élevage est basé sur un système plein air avec des niveaux de fourrages utilisés faibles (120 kg MS/brebis) s'appuyant sur un chargement de 5 brebis/ha SFPO. La consommation de concentrés par brebis est proche de 66 kg brut pour le couple mère-agneau (variabilité de 53 à 69 kg/EMP). Rapporté au kg de carcasse produit, elle est de 3,4 kg par kgc produit (6,3 kg/kgc produit en élevage conventionnel de zone herbagère).

Une marge à près de 120 €/brebis

Le prix de vente des agneaux moyen est de 7,7 €/kgc avec un poids moyen des agneaux de 17,9 kgc. Le produit est inférieur à ceux des ateliers Om. En revanche, les charges d'alimentation directes sont nettement moindres (36 €/brebis). Les frais sur la SFP sont supérieurs en lien notamment avec une part de prairies temporaires plus importantes dans ces exploitations. Avec une proportion plus faible d'agneaux commercialisés en circuit court, les frais d'élevage sont à un niveau bien inférieur de celui de l'autre groupe. La maîtrise des postes de charges permet de conserver une marge moyenne proche de 120 €/brebis équivalente aux élevages en conventionnel.



Atelier herbager de montagne ou de zone pastorale - type génétique rustique ou prolifique (n=7)

Des systèmes de contre-saison avec un désaisonnement naturel

Ces éleveurs de brebis rustiques ou prolifiques (354 brebis/UMOr OV en moyenne) basent leur système de reproduction sur des conduites accélérées (3 agnelages en 2 ans) ou 2 périodes de mise bas par an. Les taux de fertilité sont très hétérogènes entre élevages (de 83 à 105 %). Avec une prolificité moyenne de 162 %, on obtient une productivité numérique de 115 % (versus 144 % dans les élevages ovins conventionnels Inosys Réseaux d'élevage). C'est le taux de mortalité des agneaux (au-delà de 20 %) qui fait la différence sur la productivité pour les troupeaux ayant les moins bons résultats. Deux éleveurs ont rencontré des problèmes sanitaires sur les agneaux (coccidioses), qui ont engendré des mortalités fortes. L'essentiel des lots de brebis sont conduits en bergerie pendant la lactation. Ces éleveurs produisent des agneaux de bergerie et des agnelles pour la reproduction.

Des éleveurs pénalisés par les sécheresses

Dans les zones à faible potentiel agronomique, la plupart des éleveurs a été pénalisée par les sécheresses estivales. La consommation moyenne de fourrage stocké s'établit à 276 kg de MS/brebis, ce qui est bien inférieur à leurs homologues en conventionnel (346 kg MS/brebis). Mais, la consommation de concentrés reste à des niveaux élevés, avec une moyenne de 147 kg/brebis. Ramené au kgc produit, elle est de 7,7 kg, ce qui est en moyenne équivalent aux élevages en conventionnel. Avec un niveau de consommation légèrement inférieur par brebis (107 kg) couplé à une meilleure productivité, un atelier ovin se détache et montre une meilleure maîtrise possible, avec 4,7 kg/kg de carcasse produit, contre 7,7 kg/kg de carcasse pour la moyenne du groupe. L'élevage des agnelles pour la reproduction n'impacte pas la consommation de concentrés.

Des produits en hausse mais des marges brutes en baisse

Le prix moyen du kg de carcasse des agneaux rustiques est en amélioration, il est supérieur aux groupes des agneaux de zone herbagère et de ceux en conventionnel sur la zone. Les éleveurs ont profité de l'augmentation globale des prix des agneaux avec une diversification des débouchés. Les charges opérationnelles animales sont très hétérogènes entre élevages de 29 à 138 €/brebis. L'écart de marge brute est lié au supplément de produit généré par la meilleure productivité des brebis et la part de concentré distribué. L'année 2022 se révèle finalement mitigée, avec une marge brute de 67 €/brebis pour la moyenne du groupe (108 €/brebis en conventionnel circuit long).



Tableau 2 : Résultats techniques de l'atelier ovin viande

Structure			2022	
	Zone herbagère (n=3)	Zone de montagne ou pastorale (n=7)	Vos résultats	Références locales
Nombre d'exploitations	3	7		
Brebis (EMP*)	610	414		
UMO rémunérées affectées à l'atelier OV (UMOr OV)	1.4	1.4		
Brebis/UMOr OV	436	354		
Reproduction			2022	
	Zone herbagère	Zone de montagne ou pastorale	Vos résultats	Références locales
Taux de mises bas (%)	93	90		
Taux de prolificité (%)	135	162		
Taux de productivité numérique (%)	109	115		
Taux mortalité Agneaux (%)	14	21		
Taux global de pertes Brebis - Agnelles (%)	4	6		
Alimentation			2022	
	Zone herbagère	Zone de montagne ou pastorale	Vos résultats	Références locales
Chargement (EMP/haSFPO)	5.0	5.9		
Fourrage utilisée atelier OV (kg.MS/brebis)	149	276		
Concentré OV (kg /brebis)	66	147		
% concentrés prélevés	71	39		
Concentrés (kg) / kgc d'agneau produit	3.4	7.7		
Commercialisation			2022	
	Zone herbagère	Zone de montagne ou pastorale	Vos résultats	Références locales
Productivité de la main- d'œuvre (Eq. kgc/UMOr OV)	6 064	4 651		
Poids moyen des agneaux vendus (kgc)	17.9	16.7		
Prix moyen des agneaux vendus (€/kgc)	7.7	8.7		
Economie de l'atelier			2022	
€/EMP	Zone herbagère	Zone de montagne ou pastorale	Vos résultats	Références locales
Produit brut	183	166		
Charges Opérationnelles	64	99		
Dont charges d'alimentation directe	36	71		
Dont charges surfaces fourragères	20	8		
Dont frais vétérinaires	8	8		
Dont autres frais d'élevages	0	12		
Marge brute	119	67		



5. Coûts de production de l'atelier ovin viande

Rappel méthodologique

Le coût de production de l'atelier ovin viande a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture, dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage. Exprimé en euros par équivalent kgc, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- **Les charges courantes** correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession ;
- **Les amortissements** correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- **Les charges supplétives** sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier.

Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du kgc d'agneau, on utilise comme indicateur le **prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1^{er} pilier, couplées et découplées, ainsi que 2^{ème} pilier) et des autres produits (vente des réformes, laine).

Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros par équivalent kgc et en SMIC par UMO affectée à l'atelier.

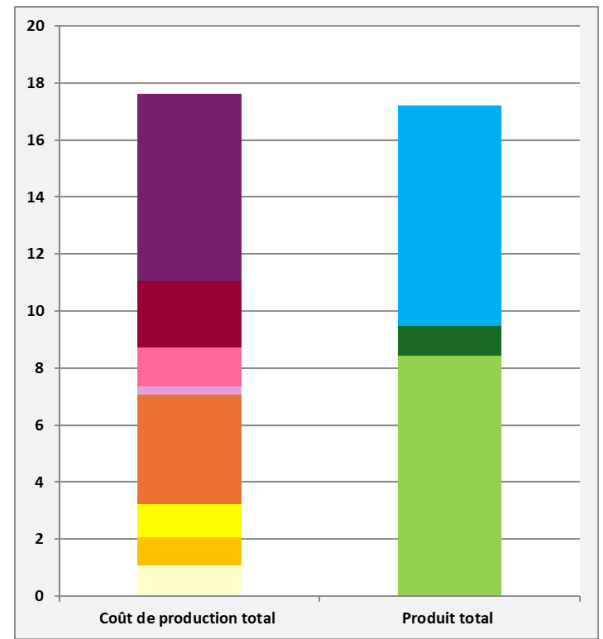


Atelier herbager de zone herbagère - type génétique boucher (n= 3)

Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO) : 6 065

	€/éq. Kgc	Vos résultats
Coût de production total	17,6 €	
Travail	6,6 €	
Foncier et capital	2,3 €	
Frais divers de gestion	1,4 €	
Bâtiments et installation	0,3 €	
Mécanisation	3,8 €	
Frais d'élevage	1,2 €	
Approvisionnement des surfaces	1,0 €	
Alimentation achetée	1,1 €	
	€/éq. Kgc	
Produit total	17,2 €	

Prix agneaux	7,7 €
Autres produits	1,0 €
Aides	8,4 €



Approche comptable	Vos résultats
Coût de production €/kgc	17,6 €
Coût de production hors travail €/kgc	11,1 €
Rémunération permise MOexp. €/kgc	5,7 €
Rémunération permise MOexp.SMIC/UMO	1,9
Prix de revient pour 2 SMIC/UMOex	8,2 €

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et foncier en propriété).

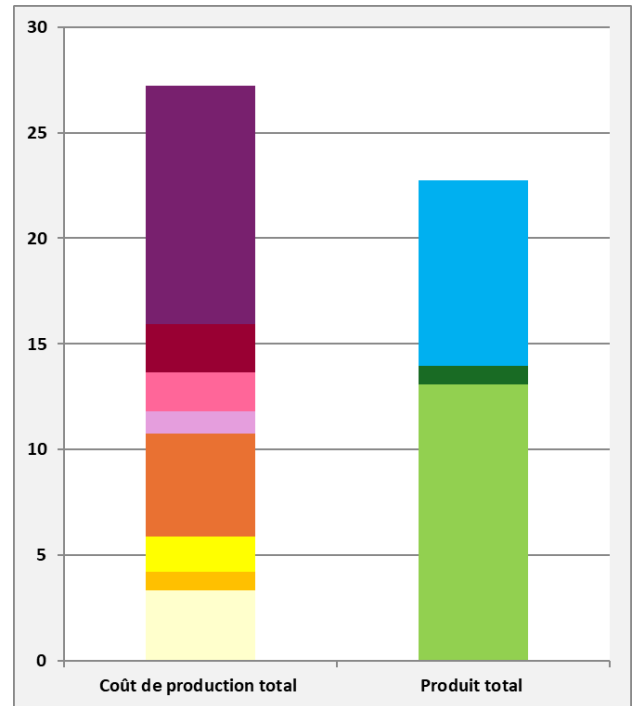
Détails alimentation et frais d'élevage	€/éq. kgc
Coût de l'alimentation	2,1 €
dont achat de concentrés et minéraux	1,1 €
dont achat de fourrages	0,0 €
dont engrais et amendements	0,5 €
dont semences et plants	0,5 €
dont autres charges surfaces	0,0 €
Frais d'élevage	1,2 €
dont frais vétérinaire	0,6 €
dont repro, identification, cont.perf.	0,4 €
dont autres frais d'élevage	0,2 €



Atelier herbager de montagne ou de zone pastorale - type génétique rustique et prolifique (n= 7)

Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO) : 4 650

	€/éq. Kgc	Vos résultats
Coût de production total	27,2 €	
Travail	11,3 €	
Foncier et capital	2,3 €	
Frais divers de gestion	1,9 €	
Bâtiments et installation	1,0 €	
Mécanisation	4,9 €	
Frais d'élevage	1,7 €	
Approvisionnement des surfaces	0,9 €	
Alimentation achetée	3,4 €	
	€/éq. Kgc	
Produit total	22,7 €	
Prix agneaux	8,7 €	
Autres produits	0,9 €	
Aides	13,1 €	



Approche comptable	Vos résultats
Coût de production €/kgc	27,2 €
Coût de production hors travail €/kgc	16,0 €
Rémunération permise MOexp. €/kgc	6,7 €
Rémunération permise MOexp.SMIC/UMO	1,5
Prix de revient pour 2 SMIC/UMOex	13,3 €

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et foncier en propriété).

Détails alimentation et frais d'élevage	€/éq. kgc
Coût de l'alimentation	4,2 €
dont achat de concentrés et minéraux	3,1 €
dont achat de fourrages	0,2 €
dont engrais et amendements	0,2 €
dont semences et plants	0,5 €
dont autres charges surfaces	0,2 €
Frais d'élevage	1,7 €
dont frais vétérinaire	0,6 €
dont repro, identification, cont.perf.	0,7 €
dont autres frais d'élevage	0,4 €



Un coût de production moyen à 24,4 €/éq. kgc

Pour les élevages suivis, le coût de production total est de 24,4 €/ éq. kgc en moyenne sur les 10 ateliers ovins viande, en raison principalement d'une productivité de la main-d'œuvre rémunérée limitée à 5 tonnes/UMO. Les charges courantes représentent 50 % du coût de production, les amortissements 7 % et les charges supplétives 43 %. La hausse du coût de production s'explique en partie par l'augmentation généralisée des charges dès la 2^{ème} moitié de la campagne 2022 (augmentation de l'IPAMPA qui s'accélère au début de l'invasion russe en Ukraine en février 2022).

Les principaux postes de charges sont l'alimentation achetée et la mécanisation liées notamment au potentiel agronomique des surfaces et du volume de fourrages stockés.

En dessous du coût de production, le montant total des produits affectés à l'atelier ovin viande est de 21,1 €/éq. kgc en moyenne. Le prix de vente des agneaux représente seulement 40 % du produit de l'atelier. Les autres produits (réformes, laine...) et les aides affectées à l'atelier ovin (aide ovine, part des aides découplées, de l'ICHN...) représentent respectivement 4 % et 55 % du produit affecté à l'atelier. La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 1,6 SMIC par UMO exploitant en moyenne. Pour 20 % des élevages suivis seulement, la rémunération du travail permise par les produits est supérieure à l'objectif de rémunération fixé par convention à 2,0 SMIC par UMO exploitant.

6. Conclusion

L'échantillon de 10 exploitations réparties en deux groupes incite à la **prudence des commentaires**. Les données présentées montrent des résultats hétérogènes d'une exploitation à l'autre au niveau technique et économique.

Les éleveurs suivis ont des niveaux techniques (maîtrise de la reproduction, productivité des troupeaux) et technico-économiques (marge brute par brebis) hétérogènes. Du fait de l'augmentation du coût des matières premières qui n'est pas compensée par l'évolution du produit de l'atelier ovin, le revenu disponible diminue. Les aides représentent une part importante des produits : plus de 50 % du produit total.

Pour faire face à des prix des matières premières élevés en AB, les élevages suivis misent sur des niveaux de chargement inférieur à leurs homologues en conventionnel, induisant un niveau d'autonomie alimentaire plus fort, pour autant ils restent vulnérables à des baisses de rendements fourragers.

Dans un contexte de hausses des charges, de prix des agneaux qui n'augmente plus au même niveau que le coût de production, le revenu disponible des éleveurs est amoindri... Aujourd'hui, les élevages en agriculture biologique ont tendance à caler le chargement animal à un niveau qui correspond mieux au potentiel agronomique de leur exploitation, pour pouvoir faire face aux augmentations du coût de production et aux aléas climatiques. Pour autant, la technicité du troupeau doit être renforcée pour garantir le même niveau de production avec un cheptel réduit.



7. Lexique

- **Chargement apparent** : Cheptel présent divisé par la surface fourragère principale (hors surfaces de parcours).
- **Chargement corrigé** : Chargement de la surface fourragère principale corrigé des UGB nourries sur les achats de fourrages, sur les parcours et les variations de stocks fourrages.
- **Charges opérationnelles** : Montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...
- **Charges de structure** : Total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...
- **Effectif moyen présent (EMP)** : Effectif moyen de femelles de plus de 6 mois présentes sur l'année
- **Equivalent kgc (éq. Kgc)** : production équivalente en kg de carcasse vendus, hors agnelles conservées pour le renouvellement.
- **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.
- **Frais Financiers Court Terme (FF CT)** : Frais liés aux dettes financières à court terme correspondant aux concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
- **IPAMPA** : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.
- **Marge brute ovine (MB)** : Différence entre la valeur de la production de l'atelier ovin (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles ovines.
- **Produit brut (PB)** : Montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.
- **Produit ovine** : Montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier ovine.
- **Résultat disponible** : Produits d'exploitation + produits financiers - charges opérationnelles - charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).
- **Surface agricole utile (SAU)** : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).
- **Surface fourragère principale (SFP)** : Ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).
- **Surface fourragère totale (SFT)** : Ensemble des surfaces fourragères et pastorales.
- **Unités gros bétail (UGB)** : Correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages.
- **Unité de main-d'œuvre (UMO)** : Correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.
- **Unité de main-d'œuvre ovine rémunérée (UMOr OV)** : Correspond à la main-d'œuvre rémunérée (hors bénévolat) affectée à l'atelier ovine viande.



VOS CONTACTS FILIERE OVIN VIANDE BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

Institut de l'élevage

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél. : 04 43 76 06 81
Contact : Marie MIQUEL
Mail : marie.miquel@idele.fr

Bio Nouvelle-Aquitaine

SAFRAN, 2 avenue Georges Guingouin
87350 PANAZOL
Tél. : 06 70 45 35 51
Contact : Fabrice ROCHE
Mail : f.roche19-87@bionouvelleaquitaine.com

Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

16 Boulevard Bertrand - BP 20343
43012 LE PUY-EN-VELAY cedex
Tél. : 04 71 07 21 00
Contact : Mathilde PERRE
Mail : mathilde.perre@haute-loire.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS cedex 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Contact : Rodolphe PUIG
Mail : r.puig@lot.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 Allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIERE cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Contact : Marie-Claire PAILLEUX
Mail : m-c.pailleux@puy-de-dome.chambagri.fr

LE PROJET BIOREFERENCES 22-28

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe - CS 82212 / 63370 LEMPDES

@ : <https://pole-bio-massif-central.org> & <https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/>

Contact : Aurélie BELLEIL / Mail : valorisation@pole-bio-massif-central.org / Tél. : 04 73 98 69 56



Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).



Les suivis de fermes ont aussi bénéficié, en 2023, du soutien financier d'Inosys-Réseaux d'Élevage.

Pour ses actions de valorisation en lien avec le projet BioRéférences, le Pôle Bio Massif Central bénéficie du soutien de Cizeron Bio.

